

La betterave sucrière en Normandie

Prospective Grandes Cultures – Fiche débouchés

Juin 2017

Avec plus de 29 000 hectares cultivés en betterave, la Normandie occupe plus de 7,5 % des surfaces dédiées à la betterave en France et contribue ainsi à faire de la France le premier pays européen producteur de sucre et le premier pays mondial producteur de sucre de betterave.

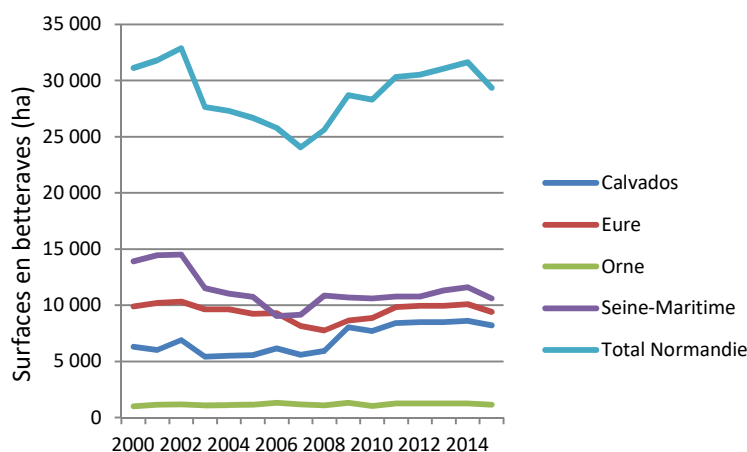
La culture de betterave en Normandie

Les betteraves sont essentiellement produites dans l'ex Haute-Normandie et le Calvados et dans une moindre mesure dans l'Orne. En 2015, la superficie normande en betterave est de 29 400 hectares (Comptes de l'agriculture 2015, Chambres d'agriculture de Normandie), elle est en légère progression depuis 2010 où l'on recensait 28 200 hectares (RA2010). La moitié de ces surfaces se situe dans les exploitations de cultures diversifiées.

La production de betterave en France

La culture de la betterave sucrière a commencé seulement à la fin du 18^e siècle, contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres plantes telles que le blé ou le maïs et la pomme de terre. Les premières betteraves cultivées à la fin du 18^e siècle provenaient de certaines variétés de betteraves fourragères blanches (la Blanche de Silésie). La culture de la betterave pour le sucre comporte uniquement la phase végétative, laquelle dure environ 200 jours (de mars-avril à octobre).

A l'heure actuelle, la production betteravière française se situe presque exclusivement au nord de la Loire.



Source : SAA - AGRESTE

Avec plus de 7.5 % de la surface de betterave française, la Normandie contribue à la production française de betterave sucrière qui s'élève à 400 500 ha exploités par 26 000 planteurs. Après une baisse des emblavements au début des années 2000, les surfaces normandes consacrées à la betterave ont à nouveau augmenté récemment, en prévision de la sortie des quotas, jusqu'à atteindre leur niveau de 2000 comme en témoigne le graphique ci-contre.

Les rendements betteraviers se sont nettement améliorés en plus de 50 ans (48,3 tonnes par hectare en 1960-61, contre 88,1 tonnes par hectare en 2015-16) et s'améliorent toujours (source : Confédération Générale des Planteurs de Betterave – CGB). Cette progression est essentiellement due aux progrès dans les domaines de la génétique, de la sélection des semences, de la lutte contre les maladies et parasites, et de la mécanisation des différents travaux de culture et de récolte ; mais également à l'allongement des campagnes.

Grâce à l'amélioration variétale et aux progrès techniques, les rendements sont passés de 8 tonnes de sucre à l'hectare à la fin des années 70 à 13 tonnes à l'hectare en 2015 (source : CGB).

De multiples débouchés pour le sucre de betterave

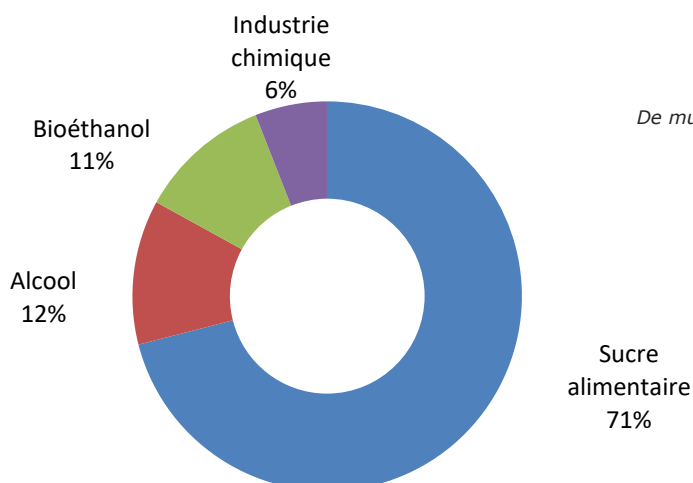
A l'heure actuelle, le sucre de betterave représente environ 30 % de la production mondiale de sucre. La production nationale moyenne est de 35 millions de tonnes de betteraves, soit plus de 4 millions de tonnes de sucre.

La production sucrière avait jusqu'ici la particularité d'être très encadrée par l'Organisation Commune de Marché (OCM) qui s'est traduit en Europe par la mise en place de quotas en 1968 favorisant un prix rémunérateur. Le marché européen du sucre était protégé par des droits de douane élevés, qui taxent l'importation de sucre issu de pays tiers.

Le sucre « quota » dont le principal débouché est alimentaire (55 % des débouchés hors coproduits), se distingue du sucre « hors quota » principalement utilisé en industrie ou exporté. Enfin, près de 25 % des betteraves sont transformées en alcool ou en éthanol, la France étant le premier producteur européen de bioéthanol.

L'extraction du sucre permet d'obtenir de la pulpe de betterave valorisée en alimentation animale, soit humide, soit déshydratée. Elle est aussi une source de pectine ou de fibres pour des usages industriels. Un autre sous-produit du sucre est la mélasse, issue de la cristallisation de troisième jet du sucre.

Plus généralement, la ventilation de la production betteravière française peut être répartie comme suit :



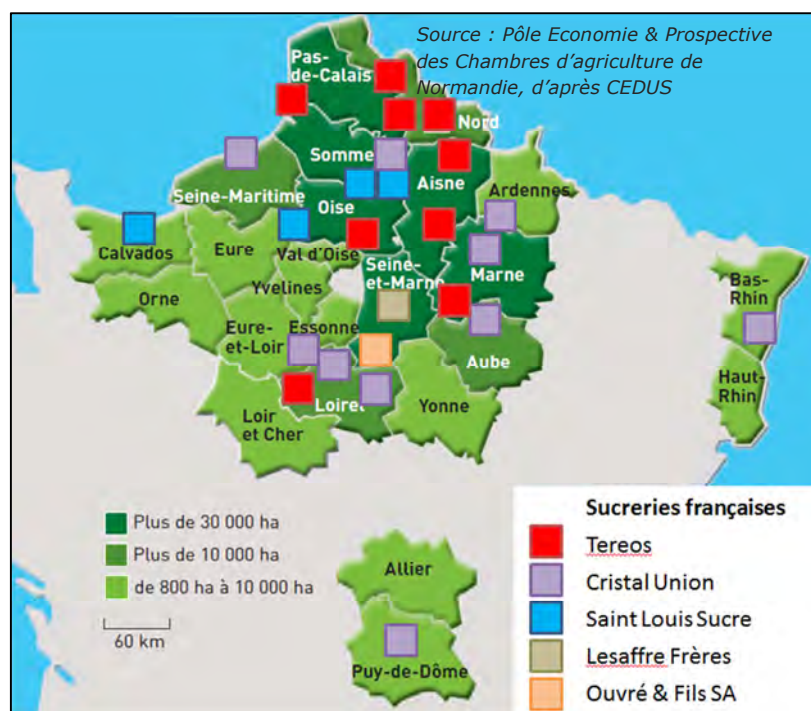
La transformation

La filière betterave, avec ses multiples débouchés industriels, est une force pour le secteur agro-alimentaire français : son solde commercial est positif, avec 730 millions d'euros d'excédent en 2014¹. En Normandie, le chiffre d'affaires généré par la filière betterave est estimé à 66,5 millions d'euros.

La France compte cinq groupes sucriers pour un total de 25 sucreries, principalement situées au nord de la Loire, au plus près des planteurs et au cœur des zones de production betteravière (cf. carte ci-après).

¹ Mémo statistique 2015, www.lesucre.com

Carte d'implantation des sucreries françaises



En France, trois groupes sucriers sont leaders sur le marché et représentent à eux-seuls 95 % du quota français. Il s'agit de Saint-Louis Sucre, entreprise membre du groupe allemand Südzucker et de deux groupes coopératifs français : Cristal Union et Tereos.

La Normandie compte cinq sites industriels destinés à la valorisation de la betterave. On y trouve trois sucreries (voir Tableau 1 : Description des sucreries présentes en Normandie) : Saint Louis Sucre à Cagny dans le Calvados et à Etrepagny dans l'Eure ainsi que Cristal Union à Fontaine-le-Dun en Seine-Maritime. Saint-Louis sucre possède également un centre de conditionnement basé à Nassandres (Eure). Enfin, Tereos Benp, présent à Lillebonne en Seine-Maritime, est un acteur majeur de production d'éthanol, à partir de betterave et de blé.

Tableau 1 : Description des sucreries présentes en Normandie

	Saint Louis Sucre		Cristal Union
Implantation sucrerie	Cagny (14)	Etrepagny (27)	Fontaine-le-Dun (76)
Nombre de planteurs	1 100	1 000	1 350
Capacité de production	10 000 t/jour	15 000 t/jour	9 500 t/jour
Marques	Saint Louis		Daddy
Chiffre d'affaire total entreprise	860 millions d'euros		1,8 milliards d'euros

L'interprofession est, jusqu'ici, organisée autour de deux familles : d'une part, les producteurs de betterave réunis au sein de la Confédération Générale des Planteurs de Betterave (CGB), dont le rôle est de représenter et défendre les intérêts des planteurs français vis-à-vis de leurs différents partenaires politiques, industriels et administratifs à l'échelon français, européen et mondial. Et d'autre part, Le Syndicat National des Fabricants de Sucre (SNFS), créé en 1886, qui regroupe et représente l'ensemble des fabricants de sucre de France métropolitaine, auprès des pouvoirs publics français, européens et de la société civile.

2017, la fin des quotas betteraviers

Annoncée depuis longtemps, la sortie des quotas se fera au premier octobre 2017. Ceci permettra d'ouvrir le débouché mondial du sucre aux planteurs européens. A l'instar d'autres filières, la filière betterave entre dans un monde de volatilité des prix après 50 ans de marché régulé. La betterave étant jusqu'ici l'élément stable du revenu des exploitations, les variations de prix de demain imposeront une nouvelle gestion des exploitations.

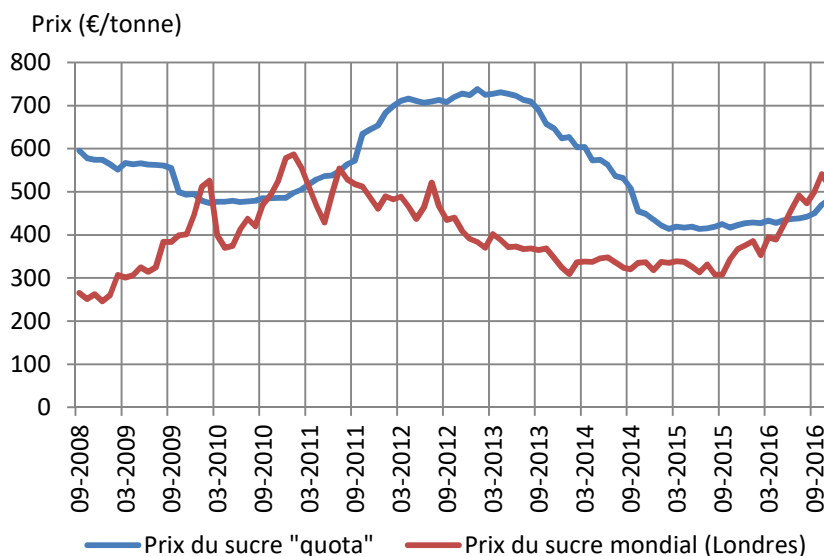
Dans l'Union Européenne, les grands producteurs ont annoncé une hausse des surfaces en betterave pour la campagne 2017-2018. De 15 % en moyenne, ces hausses devraient permettre à la production sucrière européenne d'atteindre plus de 19 millions de tonnes (+ 20 % pour la France). Les industriels du secteur sont face à un nouveau défi qui va consister à trouver de nouveaux marchés dans les pays-tiers. Les parts de marché françaises dépendront tant de la production de concurrents européens comme l'Allemagne, que de concurrents hors Union Européenne, comme le Brésil, principal opérateur en sucre issu de canne à sucre et de la situation indienne, gros utilisateur et producteur de sucre.

Des commissions de partage de la valeur

L'ensemble des acteurs des filières sucre européenne et française s'est préparé à cette nouvelle phase de développement. En France, après une adaptation du droit européen, des accords interprofessionnels signés pour trois ans ont conduit à la création d'une interprofession unique, l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre, et à des commissions de partage de la valeur entre planteur et transformateur par entreprise. La profession met beaucoup d'espoir dans ce nouveau dispositif jugé fondamental pour assurer une valeur ajoutée pour les planteurs.

Un marché porteur

Le prix payé aux planteurs est la synthèse de nombreux éléments : les prix pratiqués sur les trois débouchés que sont l'Union Européenne (sucre), le marché mondial (sucre) et l'éthanol (prix de l'énergie, politiques publiques d'incorporation, éthanol de canne...). Dans ce contexte, les orientations stratégiques de chaque entreprise peuvent conduire à des valorisations différentes.



Source : Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie

Suite à un manque d'offre, le marché mondial du sucre est plutôt bien orienté depuis deux années. Les prévisions sont optimistes au moins jusqu'à avril-mai, notamment suite à de mauvaises récoltes de canne ailleurs dans le monde. En appliquant une répartition de 44 % de part planteur, les prix actuels pourraient permettre de payer la betterave autour de 30 euros la tonne à 16 euros (hors prime). La filière table cependant sur une baisse de prix au cours des années à venir.

Cette nouvelle étape de développement moins encadrée par les politiques publiques multiplie les défis. Ces derniers sont autant commerciaux (recherche de nouveaux débouchés) que financiers (marchés à terme) sans oublier la gestion des risques dont les assurances font partie.